



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Absents : 0

Date de convocation : 21 janvier 2021

Date d'affichage : 21 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : CLAPPIER Pascal (donne procuration à MAGNIN Carine) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-01-004

Objet : Commission permanente de délégation de service public : désignation d'un membre titulaire

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle qu'en application des articles L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, il est créé une ou plusieurs commissions de délégation de service public à caractère permanent dans chaque collectivité territoriale.

Dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission est composée par le Maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui a fait l'objet de la consultation.

Ainsi, ont été désignés, sans procéder à un vote à scrutin secret, après que le conseil ait été installé le 5 juillet 2020 les membres suivants :

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le 02/02/2021

ID : 073-217303064-20210128-21_01_004-DE



- ❖ Membres titulaires :
 - Dominique RETORNAZ
 - Guy GRANGE
 - Jean-Pierre COCHET

- ❖ Membres suppléants :
 - Jean-Marie MARTIN
 - Marie-Pierre RAMBAUD
 - Christian GRANGE

Suite au décès de Jean-Pierre Cochet, conseiller municipal, le 29 décembre 2020, il convient de pourvoir à son remplacement.

Je propose de nommer en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Cochet, en tant que membre titulaire de la commission de délégation de service public, Madame Lénaïck Retornaz.

En fonction de ces éléments, je vous demande de bien vouloir vous prononcer, dans la même forme, sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'unanimité pour ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission de délégation de service public,
Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'élire à la commission de délégation de service public en remplacement de Monsieur Jean-Pierre COCHET, membre titulaire, Madame Lénaïck RETORNAZ.
- les membres sont donc les suivants :
 - ❖ Membres titulaires :
 - Dominique RETORNAZ
 - Guy GRANGE
 - Lénaïck RETORNAZ

 - ❖ Membres suppléants :
 - Jean-Marie MARTIN
 - Marie-Pierre RAMBAUD
 - Christian GRANGE

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/02/2021

Affichage : 02/02/2021

Valloire, le 02/02/2021

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

